



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 9 OCTOBRE 2025

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE

4/ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
Quartiers prioritaires - Abattement - Convention

IVRY
S/ SEINE

Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ETAT DE PRESENCE A L'OUVERTURE DE SEANCE

Nombre de membres composant le Conseil	49	
Nombre de Conseillers en exercice	49	
Présents		36
Absents représentés		7
Absents excusés		4
Absents non excusés		2

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE NEUF OCTOBRE à DIX-HUIT HEURES ET TRENTE MINUTES, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de M. Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le TROIS OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ, conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE AU COURS DU CONSEIL

Ordre de passage des affaires en séance : Points « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et « Citoyenneté d'honneur – Nomination de Salah Hamouri » / Points 23, 41 et 42 / Vœux « Relatif à la réduction de la vitesse sur les autoroutes intra A86 jusqu'à Paris », « Pour le rétablissement immédiat de la carte « Pass'Sport » pour les enfants de 6 à 13 ans » et « Relatif au maintien des subventions régionales aux Fonds de compensation des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) en Île-de-France » / Points 1 à 3 / Point 7/ Point 4/ Point 6/ Point 8/Points 10 à 12/ Point 5 / Points 13 à 22 / Points 24 à 40 / Points 43 à 54 / Motion relative à la profanation de la tombe de Robert Badinter.

PRESENTS

MM. BOUYSSOU, Maire, MARCHAND. Mmes BERNARD, M. RHOUMA (à partir du vote de point 41) Mme LERUCH, M. BUCH, Mme FREIH BENGABOU. M. PECQUEUX, Mme OUDART. Mme CHOUAF (à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié »), M. GASSAMA, Mme PIERON (jusqu'au vote du point 1), M. PRIEUR, Mme KIROUANE, M. SPIRO. Mme MISSLIN. M. QUINET. adjoints au Maire.

Mmes GILIS (jusqu'au vote du point 24), DORRA, M. FAVIER, Mmes LALANDE. BLONDET, MM. KHALED, MRAIDI, Mmes MANGIN (jusqu'au vote du point 20), BOUFALA, PETER (jusqu'au vote du point 36), MM. THOMAS, MALHEIRO, MASTOURI. Mmes MEDEVILLE, RAER, M. BADI, Mmes LEFRANC, OUABBAS (à partir du vote du point 41), MM. FOURDRIGNIER, AUDEBRAND (jusqu'au vote du point 14), HARDOUIN, Mme BOULKROUN, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES

M. OURABAH-BERTOUT, adjoint au Maire, représenté par M. MRAIDI
M. RHOUMA, adjoint au Maire, représenté par Mme CHOUAF (à partir du vote du point « Sahara occidental – République Arabe Sahraouie Démocratique – Camp d'Aousserd – Daïra de Mijek – Protocole d'amitié » et jusqu'au vote du point 23)
Mme PIERON, adjointe au Maire, représentée par M. SPIRO (à partir du point 2)
Mme HALLAF-ISAMBERT, conseillère municipale. représentée par M. PRIEUR
M. MOKRANI, conseiller municipal, représenté par Mme BERNARD
Mme DIARRA, conseillère municipale, représentée par M. GASSAMA
Mme MACALOU, conseillère municipale, représentée par M. BADI
M. GUESMI, conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI
Mme MANGIN, conseillère municipale, représentée par M. MALHEIRO (à partir du vote du point 21)
Mmes GILIS, conseillère municipale, représentée par M. THOMAS (à partir du vote du point 25)
Mme PETER, conseillère municipale, représentée par Mme LALANDE (à partir du vote du point 37)
M. AUBRY, conseiller municipal, représenté par M. FOURDRIGNIER
M. AUDEBRAND, conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS (à partir du vote du point 15)

ABSENTS EXCUSES

M. Atef RHOUMA, adjoint au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
Mme Mounia CHOUAF, adjointe au Maire (jusqu'au vote du secrétaire de séance)
M. DANSOKO, conseiller municipal
M. BAMBA, conseiller municipal

ABSENTS NON-EXCUSES

Mme OUABBAS, conseillère municipale (jusqu'au vote du point 23)
Mme KAAOUT, conseillère municipale



POLITIQUE DE LA VILLE

4/ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) Quartiers prioritaires - Abattement - Convention

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29,

vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de Programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

vu le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n°2014-767 du 3 juillet 2017 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains, notamment quatre quartiers pour Ivry-sur-seine (Monmousseau, Pierre et Marie Curie, Gagarine et Ivry-Port),

vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 qui prévoit que le contrat de ville doit être signé à l'échelle du Territoire du Grand-Orly Seine Bièvre avec une déclinaison locale,

vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

considérant que l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a été constitué le 1^{er} janvier 2016 et qu'il a été pris acte de sa compétence territoriale pour l'ensemble des questions relevant de la politique de la ville,

vu la convention, ci-annexée,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE la convention ci-annexée et AUTORISE le Maire à la signer.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE

RECU EN PREFECTURE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 21/10/2025